



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Poitiers, le 22/04/2022

**Sécheresse : Bassin de la Vienne, de la Creuse et de la Gartempe/Anglin - Mesures de suspension pour le remplissage des plans d'eau et des manœuvres de vannes dans le département de la Vienne.**

Compte tenu des observations faites dans le cadre du réseau ONDE (Observatoire National Des Étiages) montrant des difficultés d'écoulement sur les ruisseaux de certains affluents, les remplissages de plan d'eau et manœuvres de vannes sont interdits sur tous les affluents du bassin de la Vienne, de la Creuse et de la Gartempe (ne sont pas concernés les axes Vienne, Creuse et Gartempe) dans le périmètre de leurs arrêtés-cadre.

Monsieur le Préfet a signé le 22 avril 2022 trois arrêtés préfectoraux en ce sens. Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir du lundi 25 avril 2022, 08h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :  
<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :  
<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse  
**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication**  
**interministérielle**

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers